

**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à
l'accès en première année de master de DROIT PRIVE
Pour l'année universitaire 2022-2023**
(Master avec première année commune à plusieurs parcours)

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants;
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,
Vu la délibération n°2022-011 du 18 janvier 2022 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur, et l'arrêté n° 19-2021 pris par le Président d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la première année de master,
Vu la proposition du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur en date du 17 décembre 2021,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

Article 1 : Rôle

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master précité.

Article 2 : Membres

La commission est composée de :

M. Yves STRICKLER, en qualité de responsable de la mention de master « droit privé » ;
Mme Christine COURTIN en qualité de responsable de la première année de master « droit privé » ;

de :

Mme Laetitia ANTONINI COCHIN
M. Ugo BELLAGAMBA
M. Jean-Raphaël DEMARCHI
Mme Marie-Cécile LASSERRE
M. Mathias LATINA
Mme Emmanuelle LE CORRE – BROLY
M. Pierre-Michel LE CORRE
M. Olivier VERNIER

En qualité de responsables de chacun des parcours de la mention ;

et de :

Mme Coralie AMBROISE CASTEROT
Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN
Mme Jennifer BARDY
Mr Jean-Sylvestre BERGE
Mr Philippe CHRESTIA
Mr Dominique FABIANI

Mr Giulio-Cesare GIORGINI
Mme Marie Cécile LASSERRE
Mme Emmanuelle LE CORRE – BROLY
Mr Grégoire LERAY
Mr Mehdi MEZAGUER
Mr Marc ORTOLANI
Mme Marina TELLER
Mr Olivier VERNIER

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

Article 3 : Validité

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2022-2023.

Fait à Nice, le 04/03/2022

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Par délégation,
Le Directeur de composante/d'EUR/d'Institut/d'Ecole

Le Doyen,



Xavier LATOUR

